

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE  
N°2025-29

ARRONDISSEMENT  
DE PRIVAS

**Objet : Organisation d'un spectacle à la médiathèque  
par « La Curieuse »**

*Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,*

*Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,*

La commune de la Voulte-sur-Rhône souhaite promouvoir la mise en scène d'activités culturelles variées à l'attention de ses administrés, notamment au sein de la médiathèque.

« La Curieuse » propose un spectacle tout public de 30 minutes appelé « Horizon » lequel est pensé autour du papier et des livres avec animations sonores.

La représentation aura lieu le Jeudi 3 Avril 2025 à 10h30 à la Médiathèque Lucie Aubrac. Le montant de la prestation s'élève à 1 096.15 € TTC.

**DECIDE**

- **DE SIGNER** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Horizon » avec la société « La Curieuse » pour un montant de 1 096.15 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 01/04/2025

Monsieur Le Maire,  
Bernard BROTTES



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).*